

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 90420268.6

51 Int. Cl.<sup>5</sup>: **A47K 3/12**

22 Date de dépôt: 05.06.90

30 Priorité: 08.06.89 FR 8907918

10 rue Calixte Plotton  
F-42000 Saint.Etienne(FR)

43 Date de publication de la demande:  
12.12.90 Bulletin 90/50

72 Inventeur: **Damon, Pierre**  
39bis rue Chantemerle  
F-42600 Savigneux(FR)

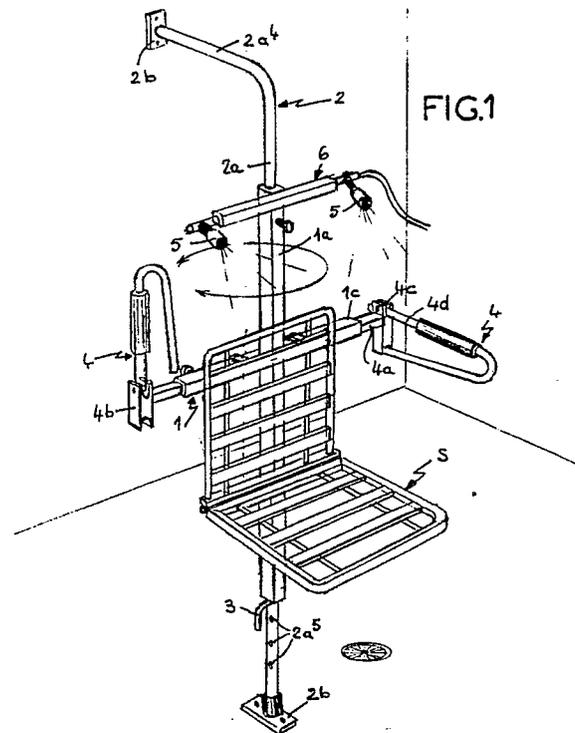
84 Etats contractants désignés:  
**AT BE CH DE DK ES GB GR IT LI LU NL SE**

71 Demandeur: **Centre Intergénération pour  
l'Emploi par le Développement des  
Initiatives Locales dans la Loire - C.I.E.D.I.L.-  
(Association régie par la loi du 1er 7 - 1901),**

74 Mandataire: **Dupuis, François**  
Cabinet Laurent et Charras, 3 Place de  
l'Hôtel-de-Ville, BP 203  
F-42005 St. Etienne Cédex 1(FR)

54 **Siège de soins hygiéniques.**

57 Le siège de soins hygiéniques est remarquable en ce qu'il est monté sur une ossature support (2) du type mat dont les extrémités (2b) sont fixées solidement entre mur et sol ou entre sol et plafond selon une position éloignée des murs du local sanitaire.



### Siège de soins hygiéniques.

L'objet de l'invention se rattache au secteur technique des matériels sanitaires et plus particulièrement du mobilier pour les soins hygiéniques à donner aux malades et aux handicapés.

Dans les lieux publics, les hôpitaux, les cliniques, les stations thermales, les maisons de repos et autres centres de soins, on dispose de différents matériels pour assurer l'hygiène corporelle des malades et handicapés. On cite notamment les dispositifs élévateurs avec siège pour amener le patient dans une baignoire, les sièges rotatifs disposés sur la baignoire, les sièges fixés en suspension contre un mur pour doucher les patients en position assise.

Les sièges suspendus à un mur peuvent être équipés de douchettes multiples et orientables au-dessus et éventuellement autour du siège.

Du fait que ces sièges sont accolés à un mur, on comprend qu'il n'est pas toujours facile ou agréable pour le personnel soignant d'effectuer la toilette complète du patient ou de régler convenablement les douchettes en vue de massages hydrothérapeutiques sans être constamment aspergé.

C'est pour obvier à ces inconvénients que l'on a conçu le siège selon l'invention qui permet d'effectuer aisément la toilette ou les massages des patients par douche simple ou douchettes multiples, en évitant au maximum les aspersion du personnel soignant.

Pour cela et selon une première caractéristique, le siège de réception du patient est monté sur une ossature support du type mat dont les extrémités sont fixées solidement entre mur et sol ou entre sol et plafond selon une position éloignée des murs du local sanitaire.

Selon d'autres caractéristiques mises en oeuvre pour faciliter les soins, le siège est monté à rotation libre et contrôlée sur l'ossature support, et de manière réglable en hauteur.

D'autres caractéristiques destinées à s'adapter à tous les cas d'espèce se trouvent dans le fait que le siège est soit fixe soit rabattable, soit amovible, que le siège ou l'élément porte-siège présente des accoudoirs de préférence relevables et réglables en largeur, et que le porte-siège reçoit un ou des porte-douchettes d'aspersion.

Ces caractéristiques et d'autres encore ressortiront de la description qui suit.

Pour fixer l'objet de l'invention sans toutefois le limiter, dans les dessins annexés :

- La figure 1 est une vue en perspective illustrant le siège selon un exemple de réalisation avec ossature support fixée entre mur et sol.

La figure 2 est une vue de côté du siège associé à une ossature support fixée entre sol et

plafond représenté sans les accoudoirs.

- La figure 3 est une vue à plus grande échelle illustrant le montage articulé d'un accoudoir sur un élément du porte-siège.

- La figure 4 est une vue partielle illustrant un siège du type coque monté de manière amovible sur le porte-siège.

Afin de rendre plus concret l'objet de l'invention, on le décrit maintenant d'une manière non limitative illustrée aux figures des dessins.

Le siège de soins (S) est fixé de toute manière connue sur un porte-siège (1) lui-même monté à rotation libre mais immobilisable sur une ossature support (2) qui est avantageusement formée d'un mat tubulaire (2a) dont les extrémités sont agencées directement ou de manière rapportée avec des pattes (2b) ou organes similaires pour la fixation au sol et soit à un mur soit au plafond du local sanitaire.

D'une manière importante, on a voulu que le siège puisse tourner librement autour de l'ossature support sans être gêné par les murs du local. Cela est aisément obtenu lorsque l'ossature support est fixée entre sol et plafond avec dans ce cas, un agencement particulier du mat pour s'adapter aux différentes hauteurs de locaux. Par exemple en prévoyant un mât télescopique en deux éléments (2a1-2a2) avec blocage (2a3) comme illustré à la figure 2.

Lorsque l'ossature support est fixée entre sol et mur (figure 1), la partie supérieure du mât (2) se termine par une partie coudée (2a4) perpendiculaire au mât et établie sur une longueur suffisante pour obtenir l'écartement nécessaire à la rotation du siège. On peut éventuellement prévoir une rallonge intermédiaire entre la partie coudée et la patte de fixation.

Le porte-siège (1) est constitué par un fourreau (1a) tourillonnant sur le mât et d'un cadre (1b) solidaire du fourreau et destiné à recevoir par tous moyens le siège (S) qui peut être réglé en hauteur par rapport audit fourreau, par exemple à l'aide d'une goupille (3) engagée dans un des multiples trous (2a5) réalisés sur le mat et sur laquelle repose le fourreau.

Le siège (S) peut être réalisé de différentes manières. Par exemple à lattes comme illustré figure 1, ou sous forme de coque à multiperforations comme illustré figure 4. Le siège peut être monté sur le porte-siège soit à demeure et fixé sur le cadre (1b), soit de manière amovible en suspension par crochets (S1) et appui inférieur (S2) sur le cadre (1b) comme on le voit à la figure 4.

Le siège peut être également constitué de deux éléments fixés ou articulés pour être rabattu

devant le dossier en période de non utilisation.

Le porte-siège (1) présente encore à sa partie supérieure une traverse tubulaire (1c) recevant à chaque extrémité un accoudoir (4) comportant à cet effet une barre d'accouplement (4a) pouvant être bloquée en (1d) suivant des positions multiples dans la traverse en fonction de la morphologie du patient.

Suivant une autre réalisation possible, les accoudoirs peuvent être directement montés à coulissement contrôlé sur la travers (1c) par des manchons équipés de moyens de blocage.

Les accoudoirs sont de préférence relevables pour faciliter l'accès du siège au patient. Pour cela, la tige d'accouplement (4a) ou le manchon est solidaire d'une barrette (4b) en haut de laquelle s'articule en (4c) l'extrémité d'un tube (4d) constituant l'accoudoir dont l'autre extrémité recourbée en dessous s'appuie dans une cavité formée sous la barrette en position d'utilisation.

Le fourreau (1a) ou le porte-siège peut être équipé d'un dispositif à douchettes multiples et orientables (5) pour asperger le patient suivant tout ou partie du corps. A cette effet, une traverse (6) formant rampe d'arrosage est fixée en haut du fourreau pour recevoir les douchettes. On peut prévoir également une rampe en forme de U renversé pour disposer un plus grand nombre de douchettes d'aspersion.

Les avantages ressortent bien de la description. On souligne notamment : le montage rotatif sur 360° et le réglage en hauteur du siège facilitant les soins, le siège amovible pouvant servir à transférer directement le patient d'une structure roulante ou porte-siège, les accoudoirs réglables et relevables facilitant l'accès au patient, les douchettes entourent le patient pour les massages hydrothérapeutiques.

### Revendications

-1- Siège de soins hygiéniques, caractérisé en ce qu'il est monté sur une ossature support (2) du type mat dont les extrémités (2b) sont fixées solidement entre mur et sol ou entre sol et plafond selon une position éloignée des murs du local sanitaire.

-2- Siège selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est monté à rotation libre sur l'ossature support (2) suivant 360° avec immobilisation possible.

-3- Siège selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce qu'il est monté sur l'ossature support (2) avec possibilité de réglage en hauteur.

-4- Siège selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'ossature support est constituée par un

mat tubulaire (2a) dont les extrémités sont agencées directement ou de manière rapportée avec des pattes (2b) de fixation au mur, au plafond ou au sol.

-5- Siège selon la revendication 4, caractérisé en ce que pour la fixation de l'ossature support entre sol et mur, la partie supérieure du mat tubulaire (2a) se termine par une partie coudée (2a4) perpendiculaire au mat en de longueur déterminée pour autoriser la rotation du siège.

-6- Siège selon la revendication 4, caractérisé en ce que pour la fixation de l'ossature entre sol et plafond, le mat tubulaire (2a) est agencé pour être réglable en hauteur, par exemple par éléments télescopiques (2a1-2a2).

-7- Siège selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il est monté sur un porte-siège (1) constitué d'un fourreau tourillonnant sur le mat (2a) et d'un cadre (1b) solidaire dudit fourreau.

-8- Siège selon les revendications 1 et 7 ensemble caractérisé en ce qu'il est monté à demeure sur le porte-siège (1).

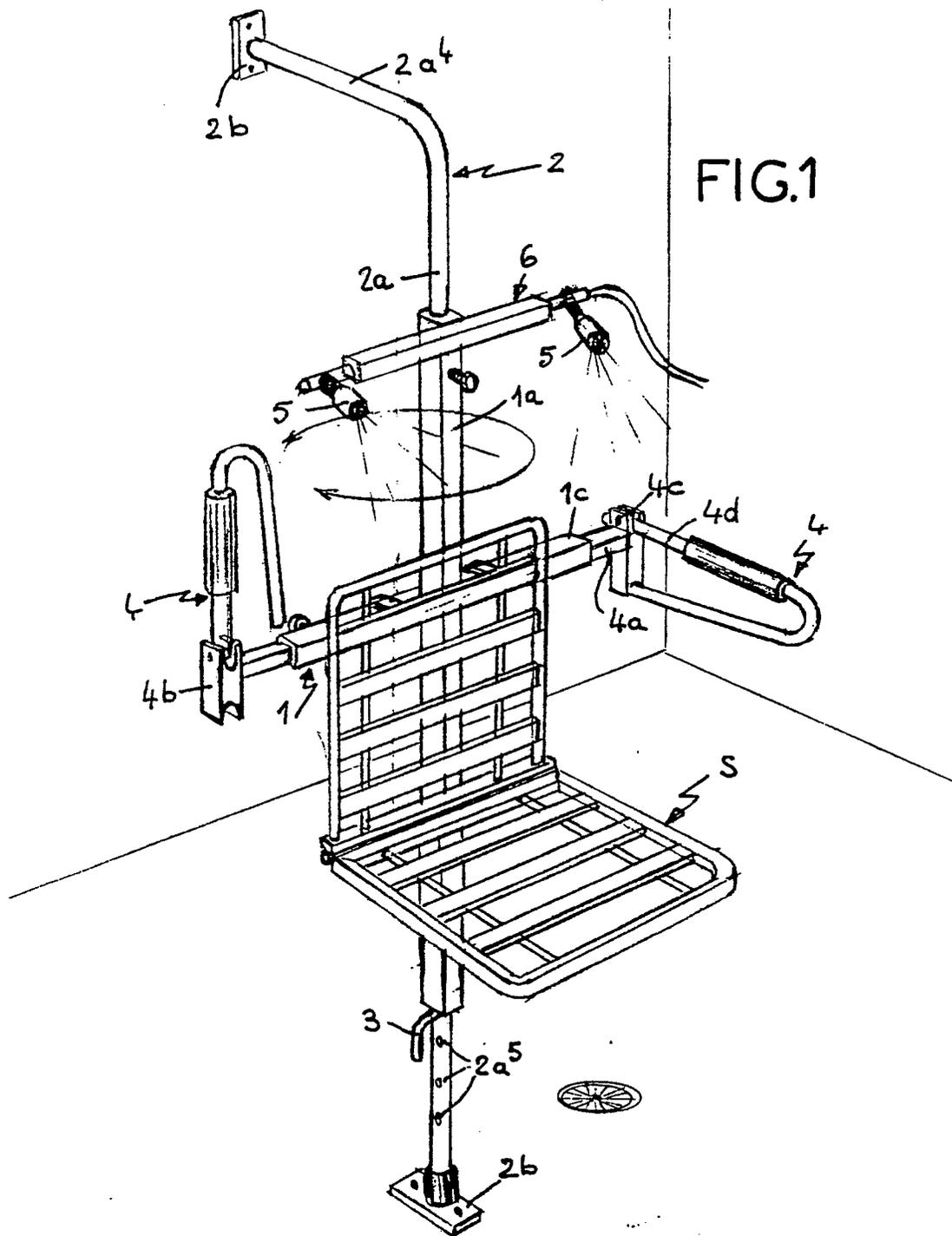
-9- Siège selon les revendications 1 et 7 ensemble, caractérisé en ce qu'il est monté de manière amovible sur le porte-siège (1).

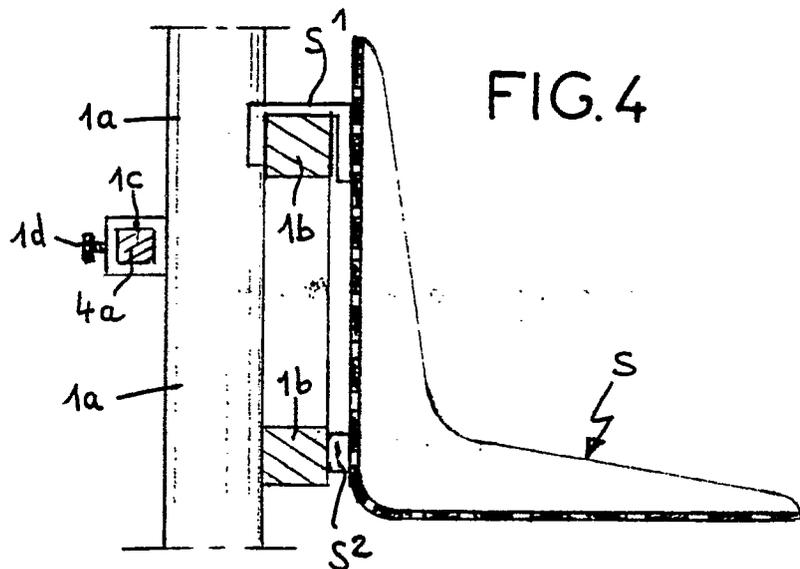
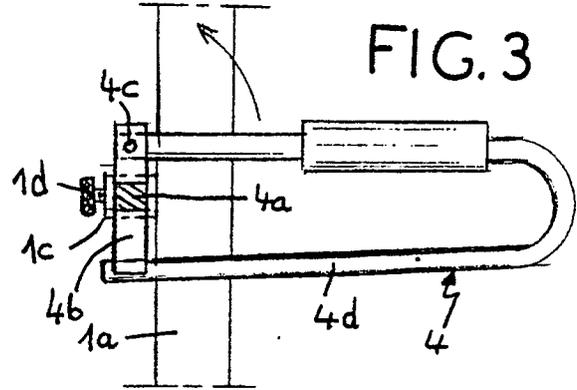
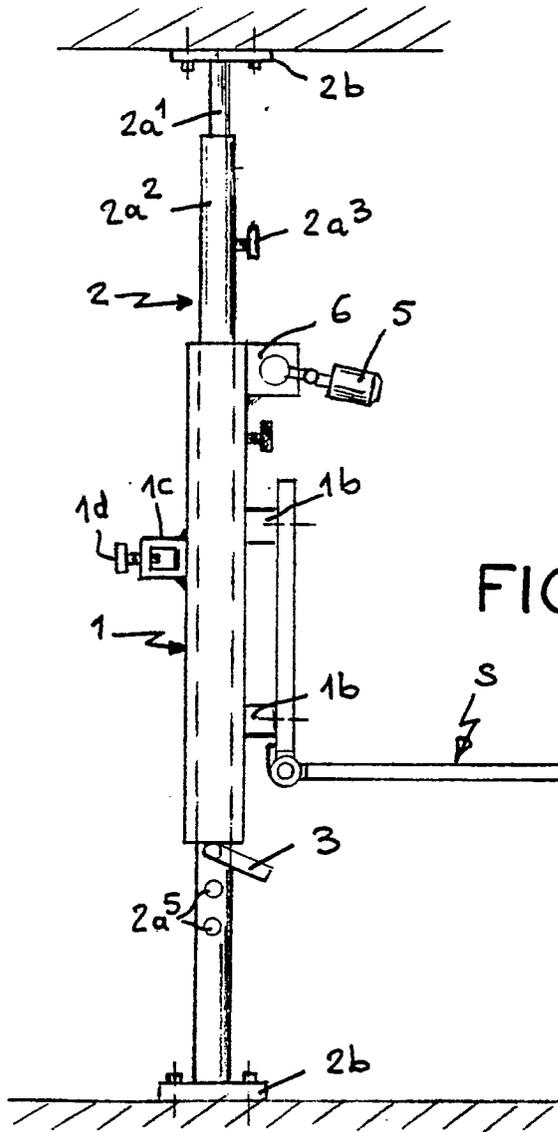
-10- Siège selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est constitué de deux éléments fixes ou à dossier rabattable, et à claire-voie.

-11- Siège selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est constitué d'une coque à multiperforations.

-12- Siège selon les revendications 1 et 7 ensemble, caractérisé en ce que le porte-siège (1) présente une traverse (1c) destinée à recevoir des accoudoirs (4) de préférence réglables en écartement et relevables.

-13- Siège selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'ossature support (2) présente une traverse (6) ou un cadre en U renversé formant rampe d'arrosage et équipé de douchettes (5) orientables d'aspersion.







DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
X	DE-A-3 707 005 (WEINER) * Colonne 2, lignes 5-13; colonne 2, lignes 62-65; colonne 4, lignes 46-66; colonne 5, lignes 2-66; fig. *	1-4,6	A 47 K 3/12
Y	---	7,10	
Y	GB-A-2 197 636 (HOCKLEY) * Page 2, lignes 27-32; page 3, lignes 8-13,34-37; figures 2,3,5 *	10	
A	---	7,8,11,12	
A	DE-A-2 245 137 (REICHEL) * Page 3, lignes 12-15,17-27; fig. *	1,3,10,13	
A	US-A-3 626 871 (McCLENDON) * Colonne 1, ligne 73 - colonne 2, ligne 6; fig. *	7	
Y	FR-A-2 563 893 (HEURTEVEN) * Page 1, lignes 10-17; figure 1 *	7	
A	-----	1-4,6	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A 47 C A 47 K A 61 G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lien de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 09-08-1990	Examineur LAUE F.M.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			